



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-575 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-454 AFIN DE RETIRER UNE DISPOSITION RELATIVE AU CODE NATIONALE DU BÂTIMENT

**AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :**

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2026, adopté le règlement numéro 2026-575 modifiant le règlement numéro 2016-454 afin de retirer une disposition relative au Code national du bâtiment.

Ce règlement vise à retirer l'obligation de fournir une attestation de conformité à la suite de certains travaux, telle que prévue au règlement sur les permis et certificats, tout en maintenant la cohérence réglementaire applicable sur le territoire de la Ville de Léry.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur à la réception du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

**DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.**

Dale Stewart  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim